Poitou-Charentes

Bulletin de santé du végétal



ÉDITION CULTURES LÉGUMIÈRES

Numéro 117 Mercredi 9 avril 2014





Directeur de publication:

Luc SERVANT Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes

Animateur Filière Cultures légumières :

Jean-Michel LHOTE (ACPEL)

Co-rédaction de Sandrina DEBOEVRE (ACPEL)

Animateurs délégués :

Sylvie SICAIRE (CA 16)

Benoit VOELTZEL Thierry MASSIAS (CA 17)

Marie GIRAULT (CA 86)

En résumé:

POMME DE TERRE Mildiou: des foyers ont été notés lors du débâchage.

PRIMEUR

TOMATE abris froids Mineuse sud-américaine : le risque est faible à modéré mais bien présent.

en sol

POIREAU Mouche mineuse : de nombreuses piqûres de nutrition sont observées sur oignon et sur

ciboulette. L'insecte est présent et déjà actif.

MÉTÉOROLOGIE Pluies : sur les deux dernières semaines, il est tombé peu de pluie.

PASSÉE : **Températures**: les températures remontent peu à peu.



POMME DE TERRE PRIMEUR

Sur la base de suivis techniques

Cette rubrique est rédigée à partir des observations réalisées dans le contexte de l'île de Ré.

Mildiou (Phytophtora infestans):

météorologiques, Les conditions particulièrement douces et humides cet hiver, ont été favorables au mildiou. Sur plusieurs parcelles, il a été noté des foyers de mildiou débâchage. foyers essentiellement été notés sur les parcelles avec des doubles bâches.

Évaluation du risque: pour les parcelles bâchées, le risque est présent (d'autant plus pour les doubles bâches). Il semble donc que le débâchage est nécessaire sur ces parcelles afin de surveiller et ralentir la progression de ces foyers.



Rhizoctone brun (Rhizoctonia solani):

Il est prématuré de noter l'importance de la pression de rhizoctone brun sur pomme de terre. Quelques symptômes peuvent être visibles sur tige mais ne sont pas significatifs.

Évaluation du risque : dans les parcelles où l'inoculum de ce champignon est présent (majorité des parcelles primeurs), les conditions climatiques semblent favorables à l'expression de ce champignon.







TOMATE en sol sous abris froid

3 retours de parcelles de piégeage

Dans la région Poitou-Charentes, la production de tomates est réalisée chez un grand nombre de maraîchers. C'est l'un des produits d'appel des circuits-courts en AB ou en conventionnel. La production en sol sous abris froids est relativement précoce sur la côte de la Charente-Maritime, qui bénéficie de températures clémentes et d'un bon rayonnement. Dans les autres secteurs, les mises en place sont plus tardives.



Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta Absoluta*)

Ces dernières années, l'observation de premières atteintes dues à la mineuse sud-américaine a amené à la mise en place d'un réseau de piégeages (4 pièges sont en place sur Oléron, 4 autres seront progressivement positionnés sur d'autres secteurs).



Les pièges sont posés depuis 3 semaines, les premiers papillons ont été capturés. Mais, pour l'instant, aucune présence de mines dans les feuilles n'a été observée.

Site :	Nombre de mineuses pour 1 piège delta relevé/parcelle		
Semaine :	12	13	14
1	1		1
2	2	0	2
3	1	0	2
4	1	2	3

Évaluation du risque : le risque est faible mais existant sur la majorité des parcelles et modéré sur l'une d'elle (cf. tableau de correspondance ci-après).

Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine	
Pas de risque	0 capture	
Risque faible	< 3 captures	
Risque modéré	de 3 à 30 captures	
Risque élevé	> 30 captures	

Une fiche technique sur le piégeage et la reconnaissance de ce ravageur a été rédigée par la **FREDON Aquitaine** (Delphine RACOFIER). Ce document est accessible par ce lien :

http://draaf.poitou-

charentes.agriculture.gouv.fr/Cultures-legumieres-2014







POIREAU

Retours de suivis techniques

Cette rubrique est rédigée à partir du retour d'information sur des parcelles de poireau en fin de cycle et de premières observations sur d'autres alliacées pour observer la présence de pigûres de nutrition de la mouche mineuse. Les premiers sites d'observation de l'ensemble des pathogènes sont mis en place à compter de la semaine 15 en pépinière.

Mildiou

(Phytophthora porri):

Sur des parcelles de suivis techniques, des foyers de mildiou ont été observés en février et début mars. Cette maladie due au champignon Phytophthora porri est spécifique du poireau. Elle provoque des taches allongées, d'abord livides, puis blanchâtres. En situation propice, on observe rapidement des pourritures molles des feuilles. Le champignon est peu exigeant sur le plan thermique, la présence d'humidité est favorable. Durant ces deux dernières semaines, on assiste à une stabilisation nette.

Évaluation du risque : sur des parcelles en fin de cycle, l'alternance de périodes fraîches et plus douces, la présence d'humidité, sont favorables à cette maladie.



Rouille

(Puccinia porri et Puccinia allii)

et début mars. La situation est maintenant stable favorables à cette maladie. (développement généralement bloqué).

Sur ces mêmes parcelles de suivis techniques, le Évaluation du risque : sur des parcelles en fin de cycle, développement de la rouille a été assez fort, fin février la présence d'humidité et de températures douces sont

Mouche mineuse (Phytomyza gymnostoma

La mouche mineuse du poireau est présente depuis quelques années dans la région (installation). En 2013, ce ravageur a occasionné des dégâts dans les cultures de poireau, particulièrement marqués en Agriculture Biologique. Un réseau de piégeage plus dense que l'année dernière (plus de 10 sites) sera mis en place. Les premières surveillances de pigures de nutrition sur d'autres alliacées (oignon, ciboulette) permettent déjà d'observer son activité (en Charente-Maritime et dans la Vienne). En effet, sur une parcelle en Vienne quasiment tous les plants de ciboulettes sont touchés.

Évaluation du risque: l'insecte est présent et en activité. Les pépinières de poireaux qui débutent doivent être protégées par la pose d'un voile.













Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Ce bulletin est rédigé par l'ACPEL avec la collaboration de référents par culture (techniciens des Chambres d'Agriculture de la Charente, de la Charente-Maritime et d'Indre et Loire et de la Vienne) sur la base d'observations réalisées par des producteurs et techniciens : Charentes-Alliance, les entreprises de production de melon, la coopérative AGROLEG, la coopérative UNIRE, des producteurs d'Agrobio Poitou-Charentes.

Ce bulletin est réalisé à partir d'observations ponctuelles. Il a pour vocation de donner une tendance de la situation sanitaire régionale. Celle-ci ne peut être transposée telle quelle dans les parcelles de production légumières (conditions très variables). La Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes et le rédacteur dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs pour la protection de leurs cultures. Elle les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées dans leurs parcelles.





